

PAC : Et si on subventionnait la réduction des gaz à effet de serre ?-en

02/07/2019



En Bref

La Commission européenne vient de publier une étude pour modéliser un changement radical de la Pac. Toutes les aides directes découplées sont supprimées et on utilise ce budget pour donner des subventions en Euros par tonne équivalent CO₂ d'émissions évitées par rapport à la situation de référence sans réforme. Ce changement est effectué à budget constant au niveau de chaque région mais aussi avec des possibilités de transfert entre régions. Les autres aides de la Pac comme les aides couplées et les aides aux régions en difficulté sont conservées. Dans un tel scénario, les baisses de gaz à effet de serre (GES) sont limitées à 20 % malgré des aides à 200 € par tonne de CO₂ eq en valeur médiane (50 à 750 € selon les régions). Ce système d'aides conduirait à une baisse de la production et à une réduction du solde de la balance commerciale agroalimentaire.

[EN SAVOIR PLUS](#)